

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG - HELVIE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRÊTÉ N° 22-2026

Arrêté portant délégation exceptionnelle et temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil pour un conseiller municipal (célébration de mariage)

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

VU les articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 ;
VU les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du 20 mars 2026 ;
VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité stipulant qu'un conseiller municipal peut désormais remplir les fonctions d'officier d'état civil en vertu d'un simple arrêté de délégation de fonction du maire ;

Considérant que le Maire sera absent le 9 mai après-midi et qu'aucun adjoint ne pourra assurer, suite à un empêchement, la célébration du mariage le 9 mai 2026 à 14h15,
Considérant que la condition d'empêchement ou d'absence n'est plus nécessaire pour qu'un conseiller municipal célèbre un mariage,

Arrête :

Article 1

Madame Shaon ARSAC, conseillère municipale, est déléguée pour remplir, le 9 mai 2026, les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de Julia VALLOS et Julien SEIGNOVERT.

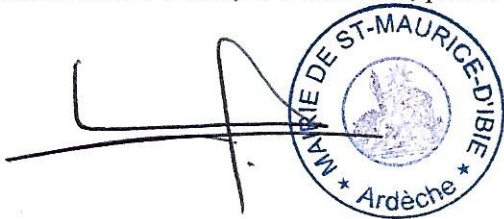
Article 2

Monsieur le Maire et Madame Sharon ARSAC sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, qui sera publié et affiché et inscrit au recueil des actes de la commune de Saint-Maurice-d'Ibie. Une copie en sera adressée au préfet, au procureur de la République et sera incluse dans le dossier des pièces annexes du mariage.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Privas dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 5 mai 2026, publié et transmis en Sous-Préfecture ce même jour.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'PH Chanal'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE' around the top edge and 'Ardèche' at the bottom. In the center of the seal is a small emblem or coat of arms.

Pierre-Henri CHANAL, Maire